



L'AGROÉCOLOGIE ET LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE DANS LA PÊCHE ARTISANALE

Rédigé par le KNTI (syndicat des pêcheurs artisans d'Indonésie) et le Secrétariat International du WFFP sur la base des contributions reçues des dirigeants du WFFP et de la Rencontre d'échanges du WFFP organisée par le KNTI en Indonésie, du 28 novembre au 5 décembre.



FORO MUNDIAL DE PUEBLOS PESCADORES
WORLD FORUM OF FISHER PEOPLES
FORUM MONDIAL DES POPULATIONS DE PÊCHEURS

Rapport : Septembre 2017
Indonésie

L'agroécologie et la souveraineté alimentaire dans la pêche artisanale

Rapport du WFFP

Rédigé par le KNTI et le WFFP sur la base des nombreuses contributions reçues des dirigeants du WFFP et de la Rencontre d'échanges du WFFP organisée par le KNTI en Indonésie, du 28 novembre au 5 décembre 2016.

Le WFFP souhaite remercier les organisations suivantes pour leur soutien :

The Transnational Institute (TNI), www.tni.org

Afrika Kontakt, www.afrika.dk

Why Hunger, <https://whyhunger.org/>

The Christensen Fund, <https://www.christensenfund.org/>

Publié par le Secrétariat international du Forum Mondial des Populations de Pêcheurs (WFFP)

Contact : Secrétariat international du WFFP, oceans@masifundise.org.za

Adresse : Masifundise, 1 Station Road, Mowbray 7705, Cape Town, Afrique du Sud
www.worldfishers.org

Septembre 2017

Conception : Design for development

« Je représente une petite communauté autochtone du peuple Micmac, en Nouvelle-Écosse, au Canada, connue sous le nom des L'sitkuk. Pour les peuples autochtones, il est important de faire voler en éclat cette notion erronée de fossé entre le Nord et le Sud en attirant l'attention sur ce qui se passe dans les pays du Nord, où nous avons été confrontés à plus de 500 ans de colonialisme. Mais nous sommes actuellement témoins d'une forte résurgence des peuples autochtones dans notre lutte. Il ne s'agit pas de retourner à notre mode de vie d'il y a 500 ans. Plutôt, de se respecter les uns et les autres, ainsi que la terre et l'eau. Il est question d'établir une relation de réciprocité avec l'ensemble des éléments vivants, bien au-delà de leur valeur marchande. Une réminiscence de notre culture et de nos connaissances ancrées dans des pratiques basées sur la Terre et l'Eau, d'une génération à une autre. Cette sagesse intergénérationnelle et ces pratiques respectant la Terre et l'Eau sont sources de connaissances pour la préservation de la nature et de tout ce qui est vivant. » - **Sherry Pictou**

« Nous, le peuple El Molo, coexistons avec la nature. Nos moyens de subsistance et nos traditions sont intrinsèquement liés à la nature et au lac [Turkana] où nous pêchons. Les El Molo, ont un dicton : “Conservez, protégez et entretenez le lac, pour qu'il serve votre famille et votre communauté.” C'est notre source de vie ; c'est une relation de réciprocité. Il n'y a aucun aspect marchand, il s'agit simplement de survie. » - **Christiana, Louwa El Molo Forum, Kenya du Nord**

Avant-propos :

En 2007, le Forum Mondial des Populations de Pêcheurs (WFFP) a participé au Forum de Nyéléni pour la souveraineté alimentaire, au Mali. Il s'agit de la première réunion mondiale où les dirigeants du WFFP ont abordé la question de la souveraineté alimentaire et de la pêche artisanale avec des mouvements sociaux alliés, représentant les urbains pauvres, les femmes, les peuples autochtones, les paysans, les pasteurs et d'autres secteurs. La réunion a donné jour à un nouvel élan pour les communautés de pêcheurs en vue de développer des réseaux de solidarité et faire progresser leurs luttes pour la dignité et l'équité, sur la base de la souveraineté alimentaire.

Quelques années plus tard - lors de la 6ème Assemblée générale au Cap en 2014 - le WFFP a pris la décision stratégique d'intensifier l'accent mis sur la souveraineté alimentaire en faisant campagne activement pour sa réalisation et en renforçant les alliances avec d'autres mouvements sociaux et organisations alliées. Au cours des deux années suivantes, les dirigeants du WFFP ont participé à une série de réunions internationales sur la souveraineté alimentaire et l'agroécologie à travers le monde, y compris au Forum International sur l'Agroécologie Nyéléni, au Mali, en 2015, aux conférences sur l'agroécologie de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en 2015 et 2016, à la 21ème Conférence des Parties (COP21) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à Paris en 2015, pour n'en citer que quelques-unes.

L'importance de la souveraineté alimentaire - comme moyen, objectif et mouvement mondial - est depuis longtemps reconnue par les dirigeants du WFFP : la souveraineté alimentaire est un programme politique pour les petits producteurs alimentaires pour la défense de nos rivières, de nos lacs, de nos océans et de nos terres. C'est une réponse à l'ingérence des sociétés multinationales dans notre système alimentaire qui, dans le contexte de la pêche, cherchent à privatiser et à concentrer les droits de pêche aux mains d'un petit nombre. Pour toutes ces raisons, le WFFP a décidé de créer un groupe de travail chargé de sensibiliser les communautés de pêcheurs de l'ensemble de nos organisations membres à la problématique de la souveraineté alimentaire. C'est l'objet même du présent rapport : promouvoir l'étude et le débat autour de la souveraineté alimentaire chez les jeunes, les femmes et les hommes dans tous les secteurs du WFFP.

Le rapport est le résultat d'un travail approfondi au cours duquel les dirigeants du WFFP ont contribué à définir la notion de souveraineté alimentaire sous l'angle de la pêche artisanale. La souveraineté alimentaire, dans son essence, n'a rien de nouveau pour les communautés de pêcheurs. Il s'agit simplement d'un nouveau langage permettant de décrire ce qui constitue déjà le noyau et l'âme de la défense de nos territoires, de notre patrimoine et de nos capacités à produire de la nourriture saine, de qualité et en abondance. La souveraineté alimentaire est au cœur de notre lutte contre le néo-libéralisme et le capitalisme mondial. Elle fournit un cadre pour le partage des connaissances et de la sagesse autochtones, traditionnelles et nouvelles, entre communautés de pêcheurs au sein de l'ensemble du secteur du WFFP.

Le rapport a été rédigé par le groupe de travail du WFFP sur la souveraineté alimentaire et l'agroécologie, en collaboration avec le Kesatuan Nelayan Tradisional Indonesia (KNTI, membre indonésien du WFFP), Why Hunger, Transnational Institute (TNI), et le Secrétariat international du WFFP. Son contenu a été discuté et approuvé lors de la Rencontre du WFFP sur la souveraineté alimentaire, organisée par le KNTI en novembre 2016.

Naseegh Jaffer, Secrétaire Général du Forum Mondial des Populations de Pêcheurs

La vision du WFFP sur la souveraineté alimentaire : les 6 piliers

La souveraineté alimentaire est mieux comprise par la description de ses composantes diverses, mais étroitement liées. Lors du Forum de Nyéléni pour la souveraineté alimentaire, au Mali, en 2007, plus de 500 personnes provenant de près de 80 pays ont défini ensemble les « six piliers de la souveraineté alimentaire ». Depuis, ces six piliers ont été largement utilisés par les mouvements nationaux, régionaux et mondiaux, et ont servi à élaborer un langage commun et à construire des liens de solidarité. C'est lors de la Rencontre du WFFP sur la souveraineté alimentaire, en Indonésie, en novembre 2016, que l'importance d'utiliser les six piliers dans le contexte de la pêche artisanale a été réaffirmée. Le langage que nous utilisons pour décrire les six piliers est similaire à celui employé par d'autres mouvements de petits producteurs alimentaires, mais différent à certains égards, afin de s'assurer qu'il fasse sens pour les communautés de pêcheurs artisanaux.

1. Se focalise sur l'alimentation pour les personnes

Les pêcheurs pratiquant la pêche continentale et maritime sont au centre des politiques sur la pêche et connexes, et veillent à ce que la production alimentaire (pêche de capture et élevage de poissons - y compris d'autres espèces aquatiques et algues) n'ait pas d'impact pernicieux sur les générations futures. La nourriture doit être considérée comme un droit humain universel, non pas comme une marchandise. Le droit, pour les pêcheurs, de manger leur propre poisson est très important : les communautés doivent, en premier lieu, pouvoir s'alimenter, puis décider ou non de la vente de la nourriture à d'autres marchés.

2. Valorise les fournisseurs de denrées alimentaires

Les droits humains de tous les peuples de pêcheurs artisanaux impliqués dans l'ensemble de la chaîne de valeur de la pêche artisanale (les activités en amont et en aval, la pêche), y compris les jeunes, les femmes, les hommes et les pêcheurs autochtones, doivent être respectés et protégés. Les responsabilités, les besoins et les avantages doivent être partagés par l'ensemble de la communauté. Les politiques et les orientations qui ne valorisent pas les populations de pêcheurs artisanaux ou qui menacent leurs moyens de subsistance sont rejetées.

3. Localise les systèmes alimentaires

Les communautés de pêche - les personnes impliquées dans les activités de pêche et les populations locales qui dépendent du poisson pour une alimentation saine et nutritive - ont le droit de décider librement de leur propre système alimentaire. Ils sont au centre de la prise de décision en termes de traitement des produits de la pêche (salage, séchage, fumage, produits frais, congélation, mise en conserve, etc.) ; d'utilisation des produits halieutiques pour la médecine et les traditions culturelles (p. ex. à partir de forêts de mangroves) ; des ventes directes à des marchés locaux et régionaux ; et de l'utilisation des savoirs traditionnels et des nouvelles technologies. Dans le système alimentaire localisé, les communautés résistent à des politiques et des pratiques non durables qui privilégient l'exportation d'aliments sains et nutritifs plutôt que la consommation locale.

4. Permet un contrôle local

Les communautés de pêche doivent avoir le contrôle des zones terrestres et aquatiques pour la pêche dans les eaux intérieures comme maritimes. L'accès aux zones de pêche - y compris aux lacs, aux rivières, aux marais salants, aux forêts de mangroves, aux récifs coralliens, et aux eaux côtières - est un droit fondamental des communautés de pêche. Les territoires et les ressources sont régis et gérés localement en tant que biens communs au profit des communautés, dans leur ensemble. Les pratiques de gouvernance et de gestion conduisant à la privatisation des territoires et des ressources halieutiques sont rejetées. Les droits des femmes et des peuples autochtones sont fondamentaux pour la protection et la promotion d'un contrôle local sur les territoires et les ressources dans la pêche artisanale.

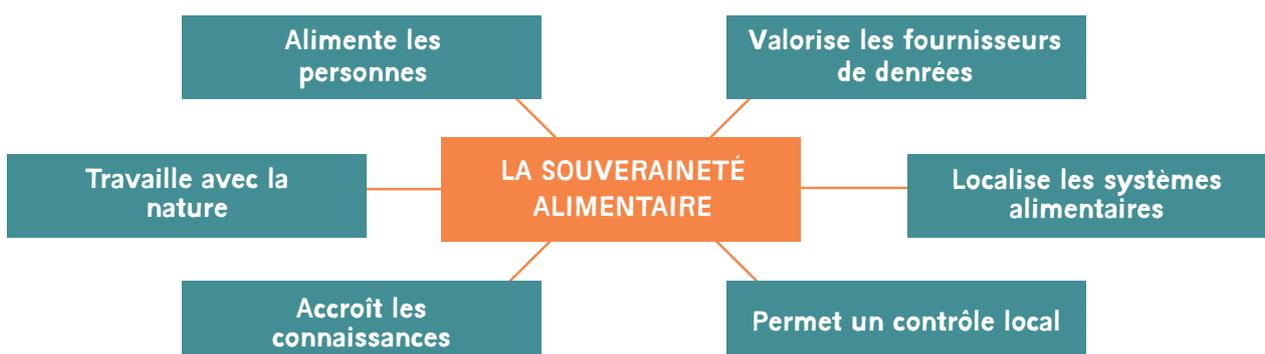
5. Accroît les connaissances et les compétences

Les pêcheurs artisanaux ont développé leurs savoirs traditionnels, coutumiers et/ou leurs connaissances et compétences sur plusieurs générations. Les connaissances et les compétences se transmettent des parents à leurs enfants dans tous les domaines de la pêche artisanale, aussi bien au niveau de la pêche dans les eaux intérieures que maritime. Les pratiques traditionnelles, autochtones et culturelles doivent être protégées, promues et développées pour atteindre la souveraineté alimentaire. Les femmes et les pêcheurs autochtones sont impliqués dans tous les domaines de la pêche artisanale, y compris dans l'utilisation des ressources naturelles pour l'alimentation, le combustible et la médecine (p. ex. des mangroves) ; dans la préparation de la pêche (p. ex. la collecte d'appâts, l'entretien du matériel de pêche comme les filets et les pièges) ; dans la pêche en eaux intérieures, côtière et maritime ; dans la transformation et la vente de produits halieutiques ; et dans la préparation de la nourriture pour les familles et les communautés. Par conséquent, les pêcheurs autochtones et les femmes occupent un rôle particulièrement important dans la protection et la promotion des connaissances et des compétences dans la pêche artisanale. Parallèlement, le programme pour la souveraineté alimentaire rejette les pratiques et les technologies qui sont néfastes pour les communautés de pêche, leurs territoires et leurs ressources naturelles, y compris : l'aquaculture intensive ; la conversion et la destruction des étendues d'eau naturelles (p. ex., les estuaires, les rivières et les mangroves) ; les espèces de poissons génétiquement modifiés ; et la pêche industrielle orientée vers l'exportation.

6. Travaille en harmonie avec la nature

Les communautés de pêcheurs artisanaux travaillent avec, et respectent depuis toujours, la nature. L'interdépendance entre les pêcheurs et la nature est profondément ancrée dans les traditions et les pratiques usuelles, tout particulièrement pour les peuples autochtones. Les pêcheurs artisanaux utilisent des engins de pêche de basse technologie (par rapport à la pêche industrielle) ; consomment l'intégralité du poisson débarqué (contrairement à la pêche industrielle qui débarque d'énormes quantités de poissons qui ne sont pas utilisés comme nourriture, et est bien connue pour ses mauvaises pratiques qui consistent à capturer de gros volumes de poissons non désirés puis à les rejeter dans l'eau) ; utilisent très peu de carburant par volume de poisson capturé (en net contraste avec le chalutage industriel) ; et utilisent des systèmes d'élevage du poisson intégrés, sans intrants chimiques. L'interdépendance entre les communautés de pêcheurs artisanaux et l'environnement naturel offre la meilleure protection possible contre la destruction de l'environnement et représente une véritable solution pour stopper le changement climatique (contrairement aux plans et aux mécanismes de privatisation et de financiarisation de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques).

Le Forum mondial des populations de pêcheurs reconnaît que les nouvelles connaissances et technologies générées par l'agroécologie sont indispensables à l'ensemble des six piliers de la souveraineté alimentaire. Dans cette optique, l'agroécologie est un processus et une méthode valorisant les connaissances des communautés de pêche enracinées dans les traditions et les cultures de la pêche artisanale, tout en participant à son amélioration en l'associant à d'autres connaissances et pratiques scientifiques. En tant que nouveaux savoirs techniques, les pratiques agroécologiques sont améliorées de manière à permettre à tous les membres de la communauté d'être en mesure de les reproduire et de participer à leur amélioration. L'agroécologie ne doit pas simplement être perçue comme une technique pour la production de denrées alimentaires, mais aussi comme un moyen de renforcer les organisations sociales, de développer le savoir local, de préserver les savoirs traditionnels existants, et de renforcer la souveraineté des communautés de pêcheurs artisanaux.





Quelle est la différence entre sécurité alimentaire et souveraineté alimentaire ?

Avec quelque 2 milliards de personnes souffrant de malnutrition et près de 800 millions de personnes menacées par la faim, le droit à l'alimentation figure parmi les priorités de nombreux gouvernements et institutions intergouvernementales. Le droit à l'alimentation est inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 (article 25) et sous-tend les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (FAO, Rome, 2014).

Les communautés de pêcheurs artisanaux sont « ...impliquées dans l'approvisionnement direct de nourriture pour leurs familles et leurs communautés... » et pourtant « ...leur contribution à la sécurité alimentaire et à la nutrition... n'est pas pleinement reconnue » (Préface des Directives sur la pêche artisanale). Ce n'est donc pas un hasard que le premier objectif des Directives soit « ... améliorer la contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire et à la nutrition et favoriser la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate » (objectif 1.1a des Directives sur la pêche artisanale)

Parmi les autres instruments internationaux importants traitant de la sécurité alimentaire, l'on trouve : les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (Directives sur les régimes fonciers) et les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (Directives sur le droit à l'alimentation).

Qu'est-ce donc que la sécurité alimentaire ?

La définition dominante de la sécurité alimentaire se limite à quatre dimensions : disponibilité, accès, utilisation et stabilité de la nourriture. Cela signifie que la sécurité alimentaire est atteinte aussi longtemps que la nourriture est disponible, qu'elle est produite localement, importée ou distribuée par les organismes d'aide alimentaire ; que la nourriture est accessible, ce qui signifie qu'elle est abordable pour toutes les personnes ; que la nourriture peut être utilisée, ce qui signifie que la nourriture peut être digérée, qu'elle répond aux besoins physiologiques des

personnes et qu'elle est adaptée aux particularités culturelles ; et que l'approvisionnement alimentaire est stable, ce qui signifie que la nourriture est disponible dans le temps.

L'un des problèmes fondamentaux de cette définition de la sécurité alimentaire est qu'elle ne s'attaque pas aux causes profondes de la faim. Elle ne traite pas, par exemple, du droit des populations à avoir accès et à contrôler les territoires, ni des menaces induites par l'appropriation toujours plus importante des ressources naturelles et des territoires par les sociétés transnationales (STN).

L'une des autres grosses difficultés est que certaines des plus grandes sociétés transnationales, qui sont coupables de déposséder les petits producteurs alimentaires de leurs terres et de l'accès aux zones de pêche, s'arrogent de plus en plus de pouvoir économique et gagnent en influence politique dans les modèles de gouvernance alimentaire inspirés par ce cadre de sécurité alimentaire. L'initiative mondiale sur la sécurité alimentaire du Forum économique mondial fait valoir que la production alimentaire doit être augmentée pour éradiquer la faim, même si nous produisons déjà suffisamment de nourriture pour nourrir tous les habitants sur Terre. Le vrai problème est la répartition inégale des ressources et le contrôle sur ce que nous faisons de toute la nourriture produite. Ceci, associé au fait que, dans le système actuel, la nourriture est le plus souvent traitée comme une marchandise génératrice de revenus plutôt que comme un droit humain, il en résulte faim et malnutrition dans un environnement de surproduction. Néanmoins, le forum vise à stimuler la production alimentaire et le développement économique par le biais d'approches basées sur le marché et multipartites. Il s'est engagé à investir plus de 10 milliards de dollars américains dans la production alimentaire. Ses principaux partenaires sont des mêmes sociétés qui tirent le plus parti du système actuel, dont Monsanto, Syngenta, Rabobank, Unilever (qui a créé la certification des pêches du Conseil d'intendance des mers (MSC) - en collaboration avec le World Wide Fund for Nature (WWF)), Coca Cola, Wal-Mart, pour n'en nommer que quelques-uns.

En quoi la souveraineté alimentaire diffère-t-elle de la sécurité alimentaire ?

L'approche de la souveraineté alimentaire implique que la nourriture est un droit humain universel et non pas une marchandise commerciale. Les sociétés ne détiennent pas de droits humains ; les peuples de pêcheurs si (Voir pilier 1).

La souveraineté alimentaire valorise tous les fournisseurs de denrées alimentaires. Dans le cas de la pêche artisanale, cela signifie l'ensemble des jeunes, des hommes, des femmes, y compris les peuples autochtones, qui sont impliqués dans les activités tout au long de la chaîne de valeur (voir pilier 2).

Un système alimentaire basé sur la souveraineté alimentaire est localisé. Par conséquent, les pêcheurs ne sont pas seulement tributaires du commerce mondial et des exportations. (pilier 3).

Le programme pour la souveraineté alimentaire exige que ce soient les communautés de pêcheurs qui contrôlent le système de pêche. Cela signifie que les communautés de pêcheurs sont au centre de la prise de décision (pilier 4).

La souveraineté alimentaire s'appuie sur les connaissances et les compétences locales, traditionnelles et/ou autochtones. La transmission des connaissances et des compétences des parents aux enfants est fondamentale. (pilier 5).

La souveraineté alimentaire s'appuie sur l'interdépendance entre les communautés de pêche et l'environnement naturel, et protège et évolue en harmonie avec la nature. (pilier 6).

La souveraineté alimentaire capture également les quatre dimensions de la sécurité alimentaire, mais si cette dernière peut être perçue comme une approche technique pour éradiquer la faim, la souveraineté alimentaire est beaucoup plus large et englobe l'approche fondée sur les droits de l'homme dans la pêche artisanale.

Une différence supplémentaire, mais qui revêt son importance, est que la sécurité alimentaire ne tient pas compte de la question du genre, et l'approche axée sur le marché de nombreux partisans de la sécurité alimentaire marginalise souvent, si ce n'est systématiquement, les femmes et les peuples autochtones. La souveraineté alimentaire place les femmes et les peuples autochtones au cœur du système alimentaire.

L'agroécologie comme outil pour la souveraineté alimentaire.

« Notre pratique de la pêche met en réalité en pratique l'agroécologie. Nous sélectionnons avec attention le poisson que nous capturons et sommes attentifs à l'environnement [...] Notre interdépendance avec l'océan a toujours existé, mais nous avons aujourd'hui un terme pour décrire le lien qui nous unit. Et l'agroécologie aide à décrire la pratique de la pêche telle que nous la pratiquons depuis 5000 ans. »

- **Christian Adams, Coastal Links South Africa et membre du WFFP**

L'agroécologie est « la science qui consiste à appliquer des concepts et des principes écologiques à la conception et à la gestion de systèmes alimentaires durables. » Le terme agroécologie remonte aux années 1930 et, jusqu'en 1960, il renvoyait uniquement à une discipline scientifique. Dans les années 60, les mouvements environnementaux appliquèrent l'agroécologie dans la lutte contre l'agriculture industrielle et, deux décennies plus tard, dans les années 1980, les mouvements paysans ont travaillé davantage sur, et développé plus avant, ce que nous connaissons aujourd'hui comme l'agroécologie. Si l'agroécologie était considérée exclusivement comme une pratique agricole par les producteurs d'aliments, d'autres mouvements de petits producteurs d'aliments et de consommateurs se sont, eux, mis à appliquer l'agroécologie dans leur travail au cours de la dernière décennie. Les pratiques et les principes qui sous-tendent l'agroécologie sont tout aussi pertinents dans le contexte de la pêche artisanale que dans d'autres secteurs de production vivrière.

La pêche artisanale revêt bon nombre de dynamiques structurelles identiques à celles de l'agriculture ou de l'élevage, et dans beaucoup d'endroits, les pêcheurs sont aussi des paysans. Les pêcheurs artisanaux sont confrontés au modèle de pêche industrielle de la même manière que les paysans et les éleveurs doivent faire face à l'agriculture industrielle. En même temps, les principes agroécologiques sont suivis dans la pêche artisanale et dans les formes d'aquaculture à petite échelle, y compris pour : l'utilisation d'équipement et de techniques de pêche particulières ; le respect des saisons et du cycle de vie de chaque espèce ; les captures limitées selon les dispositions convenues ; la culture et la protection des zones de mangroves ; ceci, afin d'assurer la durabilité et la biodiversité dans la production et l'alimentation.

Les pratiques et les principes de l'agroécologie peuvent être divisés en trois domaines principaux :

Pratiques et principes biophysiques et environnementaux de l'agroécologie :

- Défendre l'eau en tant que bien commun, ainsi que l'accès aux étendues d'eau et aux océans comme droit humain des communautés locales.
- Promouvoir les systèmes de production alimentaire circulaires qui imitent la structure et la fonction des écosystèmes naturels locaux, la disponibilité saisonnière des espèces de poissons, l'approche multi-espèces dans la pêche, le recyclage des nutriments, l'utilisation efficace et la conservation des ressources disponibles localement.
- Travailler à promouvoir et à préserver la diversité biologique et génétique, dans la pêche artisanale et l'aquaculture artisanale. Cela permet aux communautés locales de maintenir le contrôle de la connaissance de ces espèces et de lutter contre le brevetage de nouvelles espèces de poissons.
- Promouvoir le contrôle naturel des nuisibles dans l'aquaculture à petite échelle, et prendre en compte les impacts en amont et en aval de la production alimentaire. Interdire l'utilisation de produits agrochimiques toxiques, d'hormones, d'OGM ou d'autres technologies dangereuses et inappropriées.
- Promouvoir la capture du carbone dans la biomasse végétale comme dans les systèmes de marais salants et de mangroves, afin de contribuer à l'atténuation du changement climatique et de protéger les communautés côtières en cas de catastrophes naturelles (les systèmes de mangroves constituent des habitats essentiels pour la protection contre les tempêtes et les inondations).

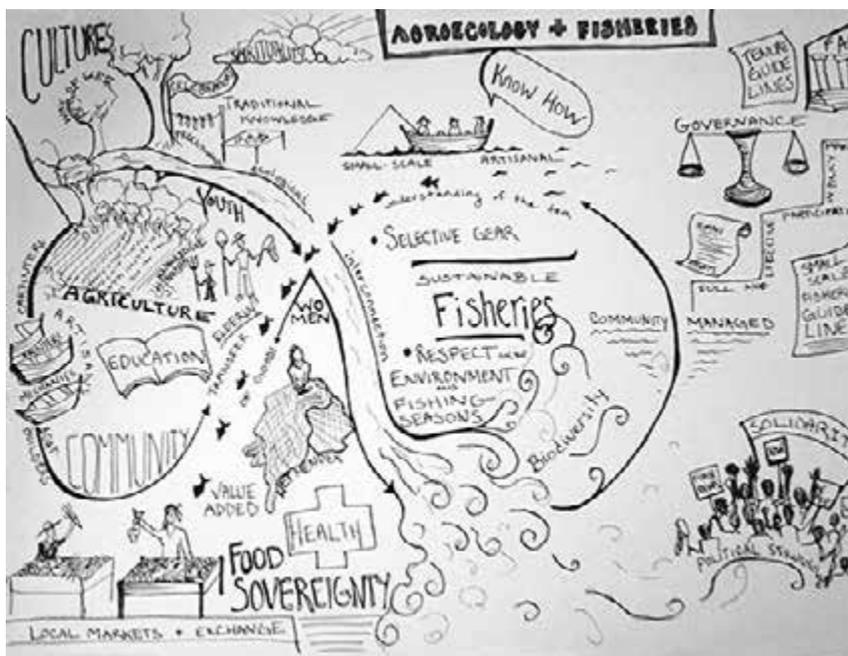
Pratiques sociales et politiques et principes de l'agroécologie :

- Les systèmes agroécologiques ne peuvent pas être compris indépendamment des producteurs de denrées alimentaires, ou de la réalité socio-économique dans lequel ils opèrent.
- Les jeunes et les femmes constituent les bases sociales pour l'évolution de l'agroécologie. Pour que l'agroécologie atteigne son plein potentiel, il doit y avoir une répartition égale du pouvoir, des tâches, de la prise de décision et de la rémunération.
- L'autodétermination et l'autonomie des peuples autochtones sont essentielles pour sécuriser, développer, contrôler, et reconstruire les structures sociales et les droits collectifs qui garantissent aux producteurs de denrées alimentaires le contrôle sur les moyens de production, leurs terres, leurs biens communs et territoires, y compris les zones de pêche.
- Les savoirs et les pratiques locales et variées des pêcheurs artisanaux sont valorisés, même lorsqu'ils ne sont pas encore pleinement compris par les scientifiques. Les processus d'apprentissage sont horizontaux et d'égal à égal, fondés sur l'éducation populaire et l'innovation. Les connaissances et les compétences détenues par les peuples autochtones et les femmes sont d'une importance toute particulière.
- L'agroécologie est un projet politique visant à transformer les structures de pouvoir dans la société et à placer le contrôle des semences (y compris la production d'alevins en aquaculture / d'espèces juvéniles), de la biodiversité, des terres et territoires, des eaux, des connaissances, de la culture et des biens communs, aux mains des gens qui nourrissent le monde.
- La solidarité entre les peuples, et entre les populations rurales et urbaines, est essentielle.

Pratiques et principes économiques de l'agroécologie :

- Réduire la dépendance à l'égard des marchés extérieurs et des coûts variables par la réduction des intrants, la génération d'alevins / d'espèces juvéniles, la protection des ressources et des systèmes de gestion des pêches.
- Mettre l'accent sur le marketing et le commerce à l'échelle locale des intrants et des produits, et la production à petite échelle.
- Travailler à remodeler les marchés pour qu'ils se fondent sur les principes de l'économie solidaire et sur l'éthique de la production et de la consommation responsables.

À partir de ces principes et pratiques, il est évident qu'il y existe un chevauchement avec les piliers de la souveraineté alimentaire, et pourtant, des différences demeurent.



La souveraineté alimentaire s'appuie sur l'agroécologie mais est aussi beaucoup plus que ça.

L'agroécologie est la souveraineté alimentaire en action. La vision et la pratique de l'agroécologie sont fondées sur les principes de la souveraineté alimentaire : fournir des aliments adaptés aux particularités culturelles, sains et nutritifs, défendre les droits des communautés de pêche et valoriser le travail des producteurs de denrées alimentaires, y compris des femmes et des jeunes. La souveraineté alimentaire est la solution aux problèmes profondément ancrés du système capitaliste néo-libéral qui régit largement notre système alimentaire actuel. Elle se fonde sur les valeurs de santé, de justice, d'équité, d'autodétermination et de vie, avant celle du profit. La souveraineté alimentaire s'appuie aussi sur les alliances et la solidarité à travers les secteurs de production alimentaire et les consommateurs dans les zones rurales comme urbaines.

L'agroécologie et la souveraineté alimentaire sont le projet politique qui unit le rural à l'urbain, les producteurs aux consommateurs, et les pêcheurs artisanaux à tous les autres producteurs de denrées alimentaires.

Menaces et opportunités

La souveraineté alimentaire et l'agroécologie sont menacées à bien des égards. Le modèle industriel de production alimentaire, sa pseudo-croissance / économie verte et bleue, et diverses formes d'accaparement des mers, des terres et des eaux², contribuent à déposséder les communautés de pêcheurs et à détruire notre habitat naturel. Le système alimentaire industriel est l'un des moteurs essentiels des multiples crises du climat, de l'alimentation, de l'environnement, de la santé publique, entre autres. Les accords de libre-échange et d'investissement, les accords sur le règlement des litiges entre investisseurs et États³, ainsi que les fausses solutions climatiques telles que le plan d'action pour la politique mondiale du carbone bleu⁴ de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et la financiarisation accrue de la nature et de l'alimentation, participent tous à aggraver davantage ces crises.

Quelques-unes des pires pratiques et des projets qui menacent la pêche artisanale sont : le chalutage de fond à grande échelle ; les subventions néfastes octroyées au secteur de l'industrie de la pêche ; le Marine Stewardship Council (Conseil pour la bonne gestion des mers) et les programmes de certification similaires, l'aquaculture industrielle ; la construction de grands projets d'infrastructure tels que les barrages hydroélectriques, l'aménagement des ports et les centrales à charbon et nucléaire côtières ; et les prétendues politiques de pêche basées sur les droits d'accès⁵.

Pouvoir des entreprises et sociétés transnationales

Les sociétés transnationales, ou STN, opèrent dans l'unique objectif d'accumuler des richesses au détriment des communautés pauvres, marginalisées et de la classe ouvrière à l'échelle mondiale. Elles sont responsables de l'accaparement des océans, de l'eau et des terres, et constituent une menace directe à la souveraineté alimentaire.

L'excès de pouvoir économique et politique des sociétés transnationales est en grande partie rendu possible par l'idéologie néo-libérale des gouvernements qui ouvre la voie à la privatisation (transfert de biens publics et de ressources aux propriétaires privés), à la déréglementation (par exemple moins de réglementation environnementale et d'ingérence étatique dans le monde des affaires), aux réductions fiscales pour l'élite (permettant aux entreprises et aux riches de payer moins d'impôts), et aux accords de libre-échange et

2 http://worldfishers.org/wp-content/uploads/2015/01/The_Global_Ocean_Grab-EN.pdf et <https://www.tni.org/files/download/landgrabbingprimer-feb2013.pdf>

3 https://www.tni.org/files/download/iias_report_feb_2015.pdf

4 http://worldfishers.org/wp-content/uploads/2016/06/Blue_Carbon_June_2016.pdf

5 http://worldfishers.org/wp-content/uploads/2016/12/SSFG-Human_Rights_vs_Property_Rights-EN.pdf

d'investissement (renforçant le droit des sociétés transnationales et sapant le pouvoir de réglementation des États). Ces divers éléments conduisent à une redistribution massive des richesses provenant des communautés de pêche artisanale vers une élite minoritaire⁶.

La pêche basée sur les droits d'accès

La pêche basée sur les droits d'accès est un modèle de gouvernance de la pêche qui se focalise sur ce que l'on appelle, « l'efficacité économique ». Elle a entraîné de fortes perturbations sociales dans les communautés de pêcheurs, et contraste fortement avec l'approche fondée sur les droits et la souveraineté alimentaire. Au cours des dernières années, la pêche basée sur les droits d'accès a subi un « renouvellement », et a été de plus en plus présentée comme solution gagnant-gagnant, capable de répondre à tous les besoins en même temps, c'est-à-dire, à ceux des communautés de pêche artisanale, de l'environnement, et des profits. Cependant, derrière cette nouvelle rhétorique se trouvent les mêmes politiques de privatisation que nous dénonçons comme étant de l'« accaparement des mers ».

Malgré l'utilisation du terme « droits » - qui pourrait englober différents types de droits - la « pêche basée sur les droits d'accès » a essentiellement trait à l'établissement de droits de propriété, et pour la plupart, des droits de propriété privée, dans le secteur de la pêche. La pêche basée sur les droits d'accès a très peu, sinon rien à voir, avec les droits de l'homme. Comme cela a été réaffirmé par le Forum mondial des populations de pêcheurs pendant des années, les expériences réelles de pêche basée sur les droits d'accès ont entraîné d'énormes perturbations sociales dans les communautés de pêche de par une recrudescence des divisions entre classes sociales, avec de graves répercussions sur la lutte pour l'équité et la justice sociale. En résumé, il s'agit d'une menace directe à la souveraineté alimentaire.

L'approche multi-acteurs (ou multipartenariat)

Comme nous avons pu le voir au cours des dernières années avec le mouvement en faveur de la pêche basée sur les droits d'accès, les ONG internationales telles que Environmental Defense Fund, Oxfam, Conservation International et WWF, ainsi que des acteurs organisationnels, utilisent de plus en plus les plateformes multipartites dans la poursuite de leurs programmes. Ce n'est pas un hasard, car c'est devenu une approche privilégiée en matière de gouvernance et de développement.

Les Objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies (Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030) montrent clairement la façon dont le multipartenariat est perçu comme une « panacée » ou comme « la solution à tous les problèmes ». Selon l'Organisation des Nations Unies (ONU), les « Partenariats pour le développement durable sont des initiatives multipartites, entreprises volontairement par les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les grands groupes et autres parties prenantes, dont les efforts contribuent à la mise en œuvre des objectifs et des engagements de développement intergouvernementaux »

Aussi, pour reprendre les mots de l'ONU, « C'est **“Nous les peuples”** [en gras] qui embarquons ensemble sur la voie du développement durable à l'horizon 2030 ». Notre voyage impliquera les gouvernements ainsi que les parlements, le système onusien et d'autres institutions internationales, les autorités locales, les populations autochtones, la société civile, **les entreprises et le secteur privé** [en gras]... ». En ces termes, l'ONU laisse entendre que les sociétés sont des personnes et jouissent des mêmes droits que les personnes - également en termes de participation au dialogue sur la gouvernance.

Cette notion est en train de s'immiscer dans toutes les institutions des Nations Unies, y compris au sein de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le chef de file des programmes et initiatives sur la mise en œuvre des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale.

Le multipartenariat ignore les déséquilibres de pouvoir économiques et politiques entre les sociétés transnationales et les ONG environnementales internationales, partenaires des mouvements sociaux. Il permet aux premières de s'accaparer des espaces de gouvernance et, c'est à ce titre, que le multipartenariat représente une autre menace directe à la souveraineté alimentaire.

6 Transnational Corporations: A threat to peoples' sovereignty and our planet? Page 6 de la Newsletter du WFFP : http://worldfishers.org/wp-content/uploads/2016/11/WFFP.Newsletter.Nov_.20161.pdf

PRÉPARATION



PÊCHE



TRANSFORMATION



VENTE



CONSOMMATION

La cooptation de l'agroécologie :

La pression populaire a obligé de nombreuses institutions multilatérales, gouvernements, universités et centres de recherche, ainsi que certaines ONG, entreprises et autres, à enfin reconnaître l'« agroécologie ». Cependant, ces derniers ont tenté de la redéfinir comme étant un ensemble restreint de technologies, servant à offrir des outils qui semblent alléger la crise de durabilité de la production alimentaire industrielle, alors que les structures de pouvoir existantes demeurent incontestées. Cette cooptation de l'agroécologie visant à peaufiner le système alimentaire industriel, tout en souscrivant sans conviction réelle au discours environnemental, porte différents noms, entre autres « croissance bleue », « carbone bleu », « agriculture intelligente face au climat », production de poissons d'élevage « bio », etc. Pour nous, il ne s'agit pas là d'agroécologie : nous rejetons cette cooptation, et nous nous battons pour exposer et mettre fin à cette appropriation insidieuse de l'agroécologie.

Opportunités :

D'abord et avant toute chose, la souveraineté alimentaire et l'agroécologie articulent des alternatives qui représentent une plate-forme de lutte pour la transformation sociale. Nous pouvons y parvenir en renforçant la solidarité et en formant des alliances avec des mouvements sociaux du monde entier, y compris avec les mouvements de pêcheurs, d'autres mouvements de consommateurs et de producteurs de denrées alimentaires, les mouvements urbains et ruraux et les organisations et intellectuels alliés. Le mouvement paysan international, la Via Campesina, a joué un rôle de premier plan dans l'avancement de la lutte pour la souveraineté alimentaire et a ouvert la voie à un renforcement des alliances avec d'autres mouvements sociaux - comme l'alliance avec le WFP.

La souveraineté alimentaire et l'agroécologie offrent la possibilité de reconquérir le terrain perdu, de reconstruire des écosystèmes et des systèmes alimentaires sains. Elles nous permettent de mettre sur le devant de la scène les femmes, les jeunes et les peuples autochtones, dans tous les processus de prise de décision et de protéger et promouvoir nos valeurs culturelles. Elles nous permettent de maintenir et de développer une chaîne de valeur pour le bénéfice des communautés de pêche à travers le monde.

L'agroécologie nous permet de mettre en exergue l'importance, et la vulnérabilité, de la pêche artisanale. Plus spécifiquement, elle offre l'opportunité d'octroyer une place centrale à la pêche artisanale dans les débats

politiques et les processus de gouvernance, aux niveaux nationaux et internationaux. Dans ce contexte, il est important de mentionner que la FAO, en 2014, a décidé de donner la priorité à l'agroécologie et a créé un service pour promouvoir le rôle et la position des petits producteurs alimentaires. Même si cela offre l'opportunité de faire progresser le programme sur l'agroécologie au sein du système onusien, il est important d'être conscient du danger représenté par d'autres parties prenantes - dont les sociétés transnationales - qui essaient d'imposer leur propre définition de l'agroécologie et de l'aligner sur le cadre néo-libéral.

La souveraineté alimentaire comme principal pilier du programme du Forum mondial des populations de pêcheurs

C'est sur la base de la souveraineté alimentaire que nous pourrons faire avancer notre lutte jusqu'à la prochaine décennie. En mettant l'accent sur les jeunes, les femmes et les peuples autochtones, nous serons en mesure de renforcer la solidarité entre les mouvements de pêcheurs de tous les coins du monde ; d'assurer l'intégrité et de renforcer le fonctionnement du Forum mondial des populations de pêcheurs au niveau régional et mondial ; et de construire un nouveau leadership fort, capable de fournir un nouvel élan dans notre lutte pour les droits de l'homme.

La souveraineté alimentaire porte directement sur les objectifs et principes des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale, et propose des méthodes et des stratégies pour réaliser la mise en œuvre des Directives, ainsi que protéger, promouvoir et réaliser nos droits de l'homme.

| OPPORTUNITÉS | MENACES |
|---|--|
| Récupérer un mode de vie et des écosystèmes plus sains Atténuer le changement climatique | Les produits chimiques, l'avidité, la pêche illégale, les conséquences du changement climatique |
| Promouvoir la sensibilisation | Le manque de connaissances sur l'agroécologie, la corruption, les avantages économiques |
| Maintenir les connaissances, les traditions et les cultures locales | Le manque de transmission du savoir des parents aux enfants |
| Reconnaître le rôle des femmes dans la pêche, notamment en ce qui concerne la transmission des savoirs | Les relations patriarcales |
| Améliorer les moyens de subsistance avec plus de valeur ajoutée, de la nourriture saine, et davantage d'emploi (jeunes) | Le système alimentaire industrialisé (manque de transparence sur les prix, les intermédiaires, le libre-échange, les subventions) Le manque d'accès au marché |
| La décentralisation du pouvoir La gestion de la pêche basée sur les droits humains | L'accaparement des mers, la privatisation, la gestion de la pêche basée sur les droits d'accès Les lois non adaptées, le manque d'application des lois |
| La création d'alliances avec d'autres mouvements sociaux pour mettre la pêche artisanale à l'ordre du jour politique | La division entre les dirigeants et les populations au sein des communautés |
| Utiliser l'agroécologie comme outil de plaidoyer pour lutter contre les producteurs néo-libéraux | La cooptation de l'agroécologie et de la souveraineté alimentaire par les entreprises, les gouvernements, les institutions, les grandes ONG environnementales |



ÉTUDE DE CAS DE PAYS N°1 : La Galice et les pratiques agro-écologiques des femmes dans le ramassage des moules

Le ramassage de mollusques, et les autres formes de pêche artisanale, font partie intégrante de la culture galicienne depuis des siècles et, avec les paysans, les pêcheurs artisanaux sont les principaux moteurs de l'économie locale. Plus de 85 % des bateaux en Galice appartiennent à la flotte artisanale, qui est organisée en 62 *cofradías* - les organisations de pêcheurs locaux.

La pêche demeure une pratique traditionnelle pour la production, la vente et la consommation locales, et les compétences et les traditions de ramassage des mollusques ont été transmises des parents aux enfants, génération après génération. Les méthodes de pêche sont fondées sur les pratiques traditionnelles et artisanales, sans utilisation de carburant et avec un impact limité sur l'environnement naturel. Les mollusques sont salés ou stockés dans de la glace et en grande partie vendus sur des marchés locaux ou dans d'autres régions de l'Espagne.

Les femmes ont toujours participé au ramassage de différentes sortes de mollusques dans les zones intertidales du littoral, mais jusqu'en 1995, elles n'étaient pas formellement reconnues comme ramasseuses et leurs droits en tant que travailleuses n'étaient pas protégés. Ce n'est qu'après le succès des campagnes menées par les *cofradías*, que le gouvernement a avalisé un processus politique de reconnaissance juridique des femmes dans la pêche. À la suite d'un processus participatif auquel participèrent les femmes des *cofradías*, une nouvelle politique a été mise en place pour garantir les prestations de sécurité sociale aux femmes, y compris les retraites, ce qui revêt une grande importance pour encourager les jeunes femmes à entrer dans le secteur.

Entre 1995 et 1998, quelque 12 000 femmes travaillaient dans le secteur de la pêche artisanale dans la communauté autonome de Galice, mais à la suite d'une décision gouvernementale en 2000 imposant des frais de licence pour les femmes, le nombre de pêcheurs n'a cessé de diminuer. Suite à la crise financière de 2008, les jeunes envisagent à nouveau la pêche artisanale comme une opportunité de gagner leur vie, et alors que le nombre de femmes dans le secteur est encore faible par rapport aux années 90, quelque 4 000 femmes continuent à pêcher en Galice.

Ce n'est qu'à marée basse que le ramassage des coquillages est possible, et les femmes ne travaillent donc qu'autour de 165 jours par an. Cela leur permet aussi de prendre soin de leurs familles et de leurs foyers et, de temps en temps, elles organisent également des visites guidées pour les touristes, au cours desquelles elles expliquent comment la pêche fait partie de leur identité et de leur culture.

Il existe aussi des défis.

Au cours de la dernière décennie, certaines grandes entreprises - y compris les entreprises axées sur l'exportation - se sont accaparées une part de plus en plus grande du marché. Le fait d'acheter directement les mollusques auprès des producteurs, et de prendre en charge leur traitement (congélation et conserverie) contribue à saper, toujours plus, la possibilité pour les femmes de maintenir leur rôle et leur position en tant que fournisseurs d'aliments au niveau local. En même temps, la demande locale pour les coquillages a baissé, ce qui rend les pratiques de pêche moins rentables.

Afin de maintenir et de développer la culture et les traditions des pêcheurs artisanaux de Galice, les *cofradias* doivent s'appuyer sur les pratiques agroécologiques et promouvoir la souveraineté alimentaire comme solution.

ÉTUDE DE CAS DE PAYS N°2 : Les collectivités honduriennes et leurs pratiques agro-écologiques menacées par les grandes sociétés, la privatisation et les intermédiaires

Le littoral du golfe de Fonseca s'étend sur 261 kilomètres, dont 185 se trouvent au Honduras. Dans cette région du Pacifique, quelque 17 000 pêcheurs honduriens, y compris ceux impliqués dans les activités en amont et en aval de la récolte, dépendent des poissons et des espèces de palétuviers comme moyens de subsistance et aliments sains. La pêche artisanale est habituellement pratiquée par des familles entières, les hommes et les garçons prenant la mer alors que les femmes jouent un rôle clé dans les activités en amont et en aval de la récolte, telles que la vente de glace, la réparation des filets, et la transformation et la vente du poisson sur les marchés locaux.

Différentes organisations sont impliquées dans la gestion de la pêche : FEDEPESCA, la fédération nationale des pêcheurs, APAGOLF, le syndicat régional de pêcheurs dans le golfe de Fonseca et CODEFFAGOLF, un organisme de conservation. Les trois groupes travaillent ensemble dans la lutte pour les droits humains des populations de pêcheurs et pour la protection de l'environnement naturel.

La pêche artisanale dans le Golfe est une pratique agroécologique. La capture de poissons sauvages et la récolte des espèces de palétuviers se fait sans utilisation de produits chimiques, ce qui permet la vente d'aliments nutritionnels sur les marchés locaux, ainsi que la protection de l'environnement naturel. Une fermeture saisonnière est respectée par les pêcheurs pour préserver les forêts de mangrove. La pêche est également célébrée comme partie intégrante de la culture traditionnelle dans les communautés de pêche.

Ces pratiques pourraient assurer la souveraineté alimentaire des communautés locales, mais le Golfe est menacé à plusieurs égards. L'aquaculture intensive de crevettes a détruit les mangroves, causé une grave pollution à l'intérieur et l'extérieur des fermes à cause de l'utilisation de produits chimiques (notamment du chlore), et forcé



Crédit photo : Aproamar

les pêcheurs artisanaux hors de leurs lieux de pêche traditionnels. La prédominance du secteur des entreprises industrielles rend de plus en plus difficile la souveraineté alimentaire et le maintien de pratiques agroécologiques. Cette destruction de la côte, et la transformation industrielle similaire au niveau de l'agriculture, affectent également les paysans, qui ne peuvent plus produire de maïs ni de haricots pour leur consommation locale.

Pendant la saison des pluies, les produits chimiques provenant de l'agriculture et de l'élevage de crevettes sont lavés dans la mer, provoquant une mortalité massive de poissons. Le bétail souffre également de cette pollution chimique lors du pâturage dans la région côtière, et il existe des risques d'atteinte grave à la santé des populations dans les communautés de pêche. Si les populations sont conscientes du changement climatique, elles ne reconnaissent généralement pas les effets nocifs de l'aquaculture et de l'agriculture industrielles sur l'environnement naturel. Les plaintes émanant des communautés de pêcheurs artisanaux sont ignorées par les sociétés qui préfèrent mener leurs propres campagnes contre l'agroécologie et la souveraineté alimentaire sous le slogan « Si vous voulez sauver le monde, n'achetez pas de produits écologiques ».

L'État ne facilite pas non plus la vie des communautés de pêche artisanale. Le gouvernement fait preuve de peu, voire d'aucun intérêt, dans l'allocation des droits de pêche aux communautés de pêche, et l'accès aux zones de pêche est constamment remis en question. Outre cela, les intermédiaires se sont efficacement accaparés une part importante des prises. L'un des moyens utilisés par les intermédiaires est d'octroyer des prêts à des familles de pêcheurs pauvres, et créer ainsi un système de dépendance économique et un cycle de dettes.

Afin d'inverser le cours des choses, APAGOLF continuera à faire pression pour la reconnaissance des pratiques agroécologiques dans la lutte pour la souveraineté alimentaire.

ÉTUDE DE CAS DE PAYS N°3 : Comment les alliances participent à construire un projet politique fondé sur la souveraineté alimentaire et l'agroécologie en Indonésie (Marthin, Henry Saragih)

Depuis plus de dix ans, Serikat Petani Indonesia - le syndicat paysan indonésien, membre de la Via Campesina et proche allié du Kesatuan Nelayan Tradisional Indonésie (KNTI) - se bat pour l'adoption de l'agroécologie et de la souveraineté alimentaire dans la législation nationale, et ses efforts ont porté leurs fruits. Une série de politiques élaborées au cours des dernières années reconnaissent et adoptent les principes de l'agroécologie et de la souveraineté alimentaire :

- **2009** : Protection rurale pour des zones d'agriculture vivrière durable
- **2012** : Reconnaissance de la souveraineté alimentaire dans la loi n°8/2012
- **2013** : Protection et autonomisation des paysans
- **2016** : Protection et autonomisation des pêcheurs et des agriculteurs

Le KNTI, représentant les mouvements de pêcheurs locaux et régionaux dans 26 zones d'Indonésie, travaille en étroite collaboration avec Serikat Petani afin de faire progresser le programme sur l'agroécologie et la souveraineté alimentaire dans la pêche artisanale. Bien qu'il existe des différences évidentes entre les pratiques et les cultures dans la pêche artisanale et l'agriculture - par ex. l'utilisation de certains types de technologie dans la pêche de capture (bateaux, engins et installations de transformation) - il y a aussi de nombreuses régions où les pêcheurs et les paysans convergent. Si les pêcheurs sont invités à expliquer comment et pour qui ils produisent, et également comment ils transforment et commercialisent le poisson, ils mentionneront alors les principes de l'agroécologie - p. ex. marchés localisés, prise de décision décentralisée et aliments frais et sains - mais sans utiliser le terme « agroécologie », qui est tout aussi pertinent dans le contexte des paysans. C'est aussi pour cette raison que le KNTI a pris la décision stratégique de renforcer ses alliances avec d'autres mouvements sociaux, en particulier la Via Campesina, afin de soutenir la lutte pour la souveraineté alimentaire.

Conclusion

Depuis plus d'une décennie, le WFFP a engagé une concertation avec d'autres mouvements sociaux et ONG alliées, par le biais du Comité International de Planification pour la souveraineté alimentaire (CIP), et d'autres espaces. Ces échanges se sont avérés essentiels à l'apprentissage et à la réflexion des communautés de pêche sur les thèmes de la souveraineté alimentaire et de l'agroécologie. En outre, le WFFP a été en mesure d'influencer le débat et d'inclure les voix et les expériences des peuples de pêcheurs dans les échanges et les politiques connexes.

En tant que mouvement social mondial, le WFFP s'est engagé à partager les informations et à nourrir le débat autour de ces deux thèmes importants dans les communautés de pêcheurs. Ce rapport reflète une partie de ce processus de dix ans, qui s'est attaché à documenter et à formuler de nouvelles questions sur la souveraineté alimentaire et l'agroécologie, qui aideront à informer l'analyse et les stratégies du WFFP.

Dans le contexte d'organisations nationales, les membres du WFFP auront besoin de davantage de temps pour approfondir et renforcer la compréhension de l'agroécologie et de la souveraineté alimentaire. Nous tenons à encourager la mise en place d'échanges d'apprentissage entre, et par, les communautés de pêcheurs, la documentation des meilleures pratiques et les débats entre les membres du WFFP, et les stratégies de communication visant à diffuser les informations sur la souveraineté alimentaire et l'agroécologie aux familles de pêcheurs. Une bonne stratégie de communication est également importante pour soutenir l'organisation des communautés locales afin qu'elles puissent défendre leurs droits, face aux menaces des sociétés multinationales. À cette fin, nous espérons que ce rapport guidera notre travail au sein du WFFP pour les années à venir.



www.worldfishers.org



FORO MUNDIAL DE PUEBLOS PESCADORES
WORLD FORUM OF FISHER PEOPLES
FORUM MONDIAL DES POPULATIONS DE PÊCHEURS